

Réunion du conseil communal de jeudi, 17 juin 2010

Présent(e)s : M. Adam Romain, bourgmestre ; M.M. Sunnen Jean-Pierre, Linster Guy, échevins ; M.M. Kremer Vic, Schmit Carlo, Schummer John, Huberty Josy, Claudy Florent, Baudot Jean-Paul, Mme Barthel Marie-José, M. Weis Guy, échevins ; M. Wagner Nico, secrétaire communal.

Invités : Mme Vanolst, inspectrice de l'Ecole fondamentale ; Mme Schutz, membre du comité d'école ; M. Marc Bodson, président du comité d'école.

Le bourgmestre souhaite la bienvenue aux invités.

Il donne lecture de deux messages reçus, une lettre du groupement politique du DP et un message électronique des représentants des parents d'élèves auprès du comité d'école :

- le DP demande que l'on ait « recours au recrutement interne permettant à un instituteur expérimenté et avec autorité de continuer le travail pédagogique entamé », i.e. dans la classe du « teamteaching » de l'équipe Bodson, Kiesch et Lemmer.
- les représentants des parents d'élèves soulignent avoir « pu tout au long de l'année travailler de manière efficace et systématique avec le comité d'école ... »

L'inspectrice, Mme Vanolst replace le débat dans son cadre législatif d'où il ressort que les affectations des enseignants (titulaires et classes etc.) ne sont pas l'objet de la présente délibération du conseil communal.

Le président du comité d'école relève les échanges constructifs avec les représentants des parents d'élèves lors de l'élaboration de la proposition d'organisation scolaire – la preuve que l'intérêt des enfants et de l'école l'a emporté sur toute autre considération. Comme Mme l'inspectrice, il explique qu'il est trop tôt pour dire quel enseignant aura quelle classe – il faudra attendre le résultat des affectations de postes par le Ministère à la suite de la publication de la deuxième liste. Ensuite, les enseignants auront la possibilité de choisir les classes.

M. Bodson annonce que sa nouvelle fonction comme « instituteur ressource » est quasi officielle. Il regrette de ne pas avoir eu la chance d'annoncer son départ lui-même aux élèves et aux parents. Il présente la proposition d'organisation scolaire, amendée depuis que Mme Ginter a été affectée à notre école et qu'il est acquis que son propre poste au TT sera déclaré vacant. Il informe le conseil que, au sein des enseignants, personne n'a signalé son intérêt de reprendre une tâche au « teamteaching » de la future 6^{ème} année.

Le conseiller Baudot maintient son opposition au regroupement de toutes les classes au Bridel. Il ne voit pas de justification pédagogique à ce choix.

Mme l'inspectrice affirme que le sens de cette opération, c'est d'assurer que tous les enfants des deux localités pourront ensemble bénéficier des offres pédagogiques du Centre scolaire à Bridel.

Le conseiller Guy Weis répète les réticences avancées lors de la réunion du 11 juin et réaffirme que certains parents ont des appréhensions quant aux méthodes pédagogiques

pratiquées aux groupes du « teamteaching ». Il relève une nouvelle fois les cas d'agressivité durant les récréations. Selon lui, le projet Peace Force n'apporte pas une réponse suffisante.

Selon Mme l'inspectrice, l'agressivité en milieu scolaire est un phénomène malheureusement généralisé. Dans ces cas comme dans d'autres, le premier répondant des parents, c'est l'enseignant, puis l'inspecteur, voire les représentants des parents auprès du comité d'école. Elle souligne qu'elle n'a été saisie d'aucune réclamation à ce sujet. Le Ministère est en train d'élaborer un concept global en la matière.

L'échevin Sunnen prie Mme l'inspectrice de préciser pour plus de clarté encore une fois les éléments qui d'après la loi devront être inclus dans le projet de l'organisation scolaire. Mme Vanolst cite ces éléments tout en soulignant qu'il s'agit pour l'essentiel d'approuver ou de rejeter la proposition d'organisation scolaire présentée par le comité d'école, avisée positivement par la commission scolaire et par elle-même. S'y ajoutent les dispositions sur la surveillance, les horaires etc.

Le conseiller Schmit réaffirme que lors de la réunion du conseil du 11 juin, la présentation avait été insuffisante et incompréhensible. A cause de la démarche erronée du collège, le conseil doit à présent prendre une décision dans la précipitation.

Le bourgmestre passe au vote. L'organisation scolaire est approuvée par les 6 voix de la majorité. Les deux conseillers du CSV la rejettent alors que les 3 conseillers du DP s'abstiennent.

Le conseil passe ensuite au 2^{ème} point à l'ordre du jour, à savoir l'approbation du Plan de réussite scolaire.

M. Bodson explique les trois objectifs que le corps enseignant s'est fixés pour la période 2010-2014, à savoir (1) une évaluation des compétences des élèves selon une méthode dite « portfolio » identique pour toutes les classes de notre école fondamentale ;(2) une collaboration concertée avec les responsables de la Maison Relais et (3) une approche soutenue, au niveau des enseignants comme des élèves, pour endiguer le phénomène de l'agressivité. Le Plan de réussite scolaire trouve l'approbation unanime des conseillers.

Le règlement d'occupation des postes (connu jusqu'ici sous l'appellation règlement de permutation) a été élaboré par les enseignants. Ce règlement arrête les modalités selon lesquelles les enseignants choisissent les classes dont ils auront la charge pendant l'année scolaire. Le nouveau règlement respecte les dispositions de la loi et, dans une certaine mesure, l'ancienneté de service des enseignants. Le critère primordial cependant, c'est l'intérêt des enfants et la cohérence de la démarche pédagogique. Le règlement est approuvé à l'unanimité.

En application de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain telle qu'elle a été modifiée par la suite, le Collège demande l'assentiment du conseil pour proroger d'un an la validité de notre Plan d'aménagement général. Le conseil donne suite à cette demande à l'unanimité.

Fin de la réunion vers 11.30 heures

